Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp.

В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp.

В

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Nom de la compagnie www.sika.ca

Canada

Pointe-Claire, QC H9R 4A9

601, avenue Delmar Sika Canada Inc.

Téléphone (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé (514) 694-2792

Adresse de courrier électro-

nique

ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas :

d'urgence

CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restric-

tions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du

produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 2

Catégorie 3 Toxicité aiguë (Dermale)

Corrosion de la peau Catégorie 1B

Dommages occulaires

graves

Catégorie 1

Toxicité systémique sur un

Catégorie 2 (Glande surrénale, Reins, Foie, Coeur, Sang)



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp.

В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

organe cible précis - exposition répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger







Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Glande surrénale, Reins, Foie, Coeur, Sang) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

équipement de protection respiratoire.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P2/1 Utiliser seulement en pieln air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive. P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp. B

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un méde-

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements con-

taminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Il n'y a pas d'ingredients de toxicité aiguë inconnue utilisée dans un mélange à une concentration >= 1%.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Classification	Concentra-
	2224.27		tion (% w/w)
2,2'-diméthyl-	6864-37-5	Acute Tox. 4; H302	>= 80 - <=
4,4'méthylènebis(cyclohexylamine)		Acute Tox. 2; H330	100
		Acute Tox. 3; H311	
		Skin Corr. 1A; H314	
		Eye Dam. 1; H318	
		STOT RE 2; H373	

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp. B

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

En cas de contact avec la

peau

Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corrosions cutanées non traitées donnent des blessures qui guéris-

sent lentement et difficilement.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas de contact avec les

yeux

L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à

provoquer des lésions irréversibles et la cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Retirez les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Les dommages à la santé peuvent être retardés.

effets corrosifs

Gêne gastro-intestinale Troubles respiratoires

Migraine Dermatite

Troubles cutanés Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

Provoque de graves lésions des yeux.

Mortel par inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque de graves brûlures.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp.

В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

Équipement de protection spécial pour les pompiers En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition profession-

nelle (voir le chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

tion des produits chimiques.

Conditions de stockage sures

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Garder dans le contenant original. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément à la réglementation locale.



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp. В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

Matières à éviter : Produits explosifs

Agents d'oxydation Gaz toxiques

Produit dangereux lorsqu'il est mouillé

Solides inflammables Peroxydes organiques Liquides toxiques

Substances spontanément combustibles

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la

concentration maximale prévue du contaminant

(gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des

gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout

temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des Protection des yeux

lunettes protectrices conformes aux normes et règles ap-

prouvées doivent être portées.

Protection de la peau et du

corps

Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spé-

cificités du poste de travail.

selon le Règlement sur les produits dangereux



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp. В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protec-

tion avant d'entrer dans les zones à manger.

Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide

Couleur jaune pâle

Odeur type amine

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

pΗ 11

Point/intervalle de fusion /

Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition 347 °C (657 °F)

Point d'éclair 173 °C (343 °F)

(Méthode: vase clos)

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur 0.001 hPa

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp.

В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

Densité 0.94 g/cm3 (25 °C (77 °F))

Solubilité

Solubilité dans l'eau légèrement soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Propriétés explosives Donnée non disponible

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Teneur en COV (Composés

organiques Volatils)

Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Donnée non disponible Conditions à éviter

Produits incompatibles Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp.

В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Mortel par inhalation.

Composants:

2,2'-diméthyl-4,4'méthylènebis(cyclohexylamine):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 320 - 460 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.42 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 201 - 400 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

IARC Sans objet

OSHA Sans objet

NTP Sans objet



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp.

В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Glande surrénale, Reins, Foie, Coeur, Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et cet conduits d'évacuation.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes

quantités.

Substance polluante dans l'eau.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

: La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

selon le Règlement sur les produits dangereux



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp.

В

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une instal-

lation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 2927

Nom d'expédition : Toxic liquid, corrosive, organic, n.o.s.

660

(2,2'-dimethyl-4,4'-methylenebis(cyclohexylamine))

Classe : 6.1
Risque subsidiaire : 8
Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Toxic, Corrosive

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 653

ment (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN : UN 2927

Nom d'expédition : TOXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S.

(2,2'-dimethyl-4,4'-methylenebis(cyclohexylamine))

Classe : 6.1
Risque subsidiaire : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 6.1 (8)
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 2927

Nom d'expédition : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A.

(2,2'-diméthyl-4,4'méthylènebis(cyclohexylamine))

Classe : 6.1
Risque subsidiaire : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 6.1 (8)
Code ERG : 154
Polluant marin : non



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp. B

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des mar-	_
ADIX	Accord europeen relatii au transport international des mar	_

chandises Dangereuses par Route

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived no-effect level

EC50 : Half maximal effective concentration
GHS : Globally Harmonized System

IATA : International Air Transport Association

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL : Occupational Exposure Limit

PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC : Predicted no effect concentration

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

Avis au lecteur:

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



SikaBiresin® CH216-50 (formerly EPOLAM 2026) Comp. B

Date de révision 01/29/2024

Date d'impression 10/12/2024

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 01/29/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Numéro de produit : 655.993

CA / 3F